

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers  
En exercice : 40  
Présents : 28  
Votants : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à 19H,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 20 septembre 2016

Résultat du vote

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ;  
Susy REY (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam  
CATTANEO (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET  
(Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN,  
Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ;  
Pierre Auguste FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph  
de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du  
Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse); Louis BOCCHINO ,  
Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre  
d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques  
RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CDRA –  
ELABORATION PLUI**

Pouvoirs : Natalie HENNER à Cédric MOREL, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT, Cédric  
VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste FEUGIER, Christiane  
MOLLARET à Jean Louis MONIN, Jean Paul CLARET à Susy REY

**CONSIDERANT** la compétence « aménagement du territoire » de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** la décision du Conseil Communautaire lors de la séance du 4 septembre 2014 pour l'élaboration d'un  
PLUi – H valant SCOT sur le territoire,

**CONSIDERANT** la possibilité de solliciter la région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA,

**CONSIDERANT** le plan de financement, ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en Euros/HT	Nature	Montant
Elaboration d'un PLUiH	270 000,00 €	RARA (CDRA)	135 000,00 €
		Autofinancement	135 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>270 000,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITE** :

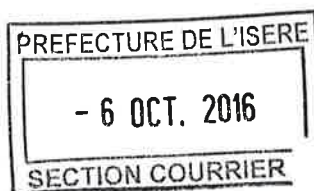
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter cette demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 29 septembre 2016



Le Président  
  
Denis SEJOURNE.